GDF SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 250 295 757 euros

Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie
542 107 651 R.C.S. NANTERRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 9 août 2011

PROCES-VERBAL n° 746

(Exemplaire destiné à l'Administration)

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE NANTERRE
Le 12/08/2011 Bordereau n°2011/1 478 Case n°5
Enregistrement : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent
Le contrôleur des impôts
Jean-Luc CLERIL
Ext 13659

Étaient présents :

M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général
M. Jean-François CIRELLI, Vice-Président, Directeur Général Délégué
M. Jean-Paul BAILLY, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Olivier BOURGES, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. René CARRON, Administrateur
Mme Françoise MALRIEU, Administrateur
M. Pierre MONGIN, Administrateur
Mme Anne-Marie MOURER, Administrateur
Mme Gabrielle PRUNET, Administrateur
M. Thierry de RUDDER, Administrateur

Par conférence téléphonique :

M. Jean-Louis BEFFA, Administrateur

M. Richard GOBLET d'ALVIELLA, Censeur

Par conférence téléphonique :

M. Philippe LEMOINE, Censeur

M. Jean-Marc GUERRAND, représentant du Comité Central d'entreprise

M. Gérard LAMARCHE, Directeur Général Adjoint
M. Alain CHAIGNEAU, Secrétaire Général

M. Jean-Marie DAUGER, Directeur Général Adjoint

M. Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
M. Pascal PLOCQUE, Secrétariat du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 13 h 40 sous la présidence de M. Gérard MESTRALLET.

Le Président présente les excuses de M. Albert FRERE, Vice-Président, MM. Edmond ALPHANDERY, Bruno BEZARD, Pierre-Franck CHEVET, Paul DESMARAIS Jr, Ramon FERNANDEZ, Mme Anne LAUVERGEON, Patrick PETITJEAN et Lord SIMON of HIGHBURY, Administrateurs.

Il précise que MM. FRERE, ALPHANDERY, BEZARD, CHEVET, DESMARAIS Jr, FERNANDEZ, Mme LAUVERGEON, M. PETITJEAN et Lord SIMON of HIGHBURY ont donné mandat pour être représenté à la présente séance.

Il présente également les excuses de Mme Florence TORDJMAN, Commissaire du gouvernement.

CONSTATATION DU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL DE GDF SUEZ AU 30 JUIN 2011

M. Alain CHAIGNEAU rappelle qu'il appartient au Conseil de constater le nombre et le montant nominal des actions émises par GDF SUEZ entre le 1er janvier et le 30 juin 2011 et résultant de la levée d'options de souscription d'actions.

Le Conseil constate que, pendant cette période, 871.535 actions nouvelles de 1 euro nominal ont été souscrites par levée d'options de souscription d'actions provenant de 4 plans différents.

Le prix d'émission, après ajustement, des actions nouvelles ainsi créées est de :

- EUR 15,71 pour 58.104 actions (plan du 20 novembre 2002)
- EUR 12,39 pour 243.551 actions (plan du 19 novembre 2003)
- EUR 16,84 pour 206.781 actions (plan du 17 novembre 2004)
- EUR 22,79 pour 363.099 actions (plan du 9 décembre 2005)

Ces souscriptions représentent une valeur d'émission totale de EUR 15.687.628,98 correspondant à un prix de souscription moyen de EUR 18,00.

En conséquence, le capital social est augmenté de EUR 871.535 par émission de 871.835 actions nouvelles de 1 euro nominal, créées jouissance du 1er janvier 2011, entièrement libérées, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et entièrement assimilées aux actions anciennes.

Le capital est donc porté de EUR 2.250.295.757 à **EUR 2.251.167.292**.

La différence entre la valeur d'émission des actions EUR 15.687.628,98 et leur valeur nominale EUR 871.835 constitue une prime d'émission de EUR 14.816.093,98 qui sera inscrite au passif du bilan et sur laquelle porteront le droit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Modification des statuts

En conséquence de la constatation qui précède, le Conseil décide :

- de modifier le 1er paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la façon suivante :

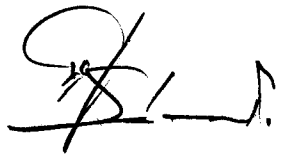
"ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 2.251.167.292 euros. Il est composé de 2.251.167.292 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées. "

- de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

Fait à Courbevoie, le 10 août 2011

Le Secrétaire du Conseil d'administration,



Patrick van der BEKEN